

République Islamique de la Mauritanie

Honneur – Fraternité – Justice

WILAYA D'ASSABA

COMMUNE DE KIFFA



PROJET EAU-KIFFA

Appel à Manifestations d'Intérêt

**Sélection d'un bureau d'étude pour une mission de diagnostic sur
des champs captants dans la commune de Kiffa**

Autorité contractante : Commune de Kiffa

Financement : Montpellier Méditerranée Métropole

Août 2024

Recrutement d'un bureau d'étude pour une mission d'étude diagnostic sur les champs captants actuels (Nekkat, Wadroudha, Attif, H'Seytemett, Belmatar) dans la commune de Kiffa.

1. Contexte

Depuis plusieurs années, Kiffa, deuxième ville de Mauritanie est confrontée à un déficit de ressources en eau et à un vieillissement de son réseau d'adduction et de distribution. Parallèlement, les besoins sont en augmentation constante en raison de la sédentarisation de populations nouvelles à Kiffa. La ressource actuellement exploitée ainsi que les équipements de production et de distribution d'eau ne suffisent donc plus à répondre aux besoins, notamment des personnes les plus vulnérables vivant en périphérie de la ville. La Municipalité de Kiffa a donc sollicité le soutien de Montpellier Méditerranée Métropole (3M) dans l'objectif de mettre en place un dispositif plus performant d'accès et de gestion de l'eau potable à Kiffa. Après avoir mené plusieurs études de faisabilité, 3M a obtenu des fonds de l'Agence Française de Développement (AFD) ainsi que de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC) pour mener un projet d'amélioration du service d'eau de la ville.

Le projet est mené par la Municipalité de Kiffa et Montpellier Méditerranée Métropole, en partenariat avec le Ministère de l'hydraulique et de l'Assainissement (MHA) et la Société Nationale des Eaux (SNDE). D'une durée prévisionnelle de trois ans, il a pour objectif d'améliorer l'accès des populations de Kiffa à l'eau potable dans un environnement assaini. Les objectifs spécifiques sont :

- i) Une meilleure gestion de l'eau et de l'assainissement par la Municipalité de Kiffa ;
- ii) Augmentation du volume d'eau potable pour la ville de Kiffa ;
- iii) Amélioration de la distribution de l'eau à Kiffa ainsi que du contrôle de sa qualité.

Pour répondre à cette problématique la commune de Kiffa lance cet avis de manifestation d'intérêt qui a pour objet de réaliser un diagnostic et une étude technique sur les champs captants actuels de Nekkat, Wadroudha, Attif, H'Seytemett, Belmatar, au niveau de la commune de Kiffa.

1. Le présent appel à manifestation d'intérêt vise à sélectionner un bureau d'étude pour une mission de diagnostic global des champs captants. Il s'agit de :

- Faire une enquête auprès de la SNDE locale sur l'historique d'exploitation de l'ensemble des forages, la recherche et collecte de données sur les ouvrages existants des différents champs captant de Kiffa,
- Réaliser un diagnostic visuel de l'ensemble des captages avec si possible des inspections caméra sur 10 ouvrages de la ville de Kiffa,
- Des mesures piézométriques et des pompages d'essais CIEH sur tous les forages qui sont ou ont été exploités pour établir un bilan actualisé global des capacités des ouvrages,
- Délimiter la mise en place et le suivi de périmètres de protection des champs captant exploités,
- Elaborer des modèles hydrodynamiques sur les principaux aquifères et les simulations des impacts suivant différents scénarios d'exploitations du champ-captant de Nekkat,
- Rédiger les TdRs nécessaires au recrutement d'un prestataire pour la maîtrise d'œuvre des études d'implantation, contrôle et suivi des travaux de réalisation et réhabilitation de forage,
- Rédiger les APD et DAO pour le recrutement d'entreprises pour les travaux de soufflage, d'essai de pompage sur les forages exploités des champs captants après soufflage et pour la réalisation de nouveaux forages,

- Rédiger des rapports d'études sur les forages exploités des champs captants de Nekkât, Wadroudha, Attif H'Seytemett, Belmatar et formuler des recommandations pour des travaux de développement ou de réhabilitation et sécurisation des ressources en eau.
2. La commune invite tous les bureaux d'études intéressés à présenter leurs candidatures en vue de fournir les prestations décrites ci-dessus. La mission est ouverte à tous les bureaux d'études éligibles et disposant de l'expérience et les compétences requises en rapport avec la mission.
 3. A ce titre, les bureaux d'études doivent produire des informations suffisantes sur leurs capacité et expériences démontrant qu'ils sont qualifiés pour réaliser les missions (documentation, référence de prestations récentes et similaires, capacités financière/économiques et expérience dans des missions comparables, etc...).

Les dossiers de manifestation d'intérêts devront comporter les documents suivants :

- Une lettre de manifestation d'intérêt signée et adressée au **Président de la Commission de Passation des Marchés Publics « Ad'hoc » de la commune de Kiffa** ;
 - Une présentation du bureau d'étude (date de création, pays d'origine, situation géographique, domaine de compétences, organisation, etc...) accompagnée des preuves de son existence juridique (statuts, registre de commerce, NIF) et les états financiers des trois (3) derniers exercices accompagnés de bilans certifiés par un bureau agréé ;
 - Les références des missions similaires réalisées par le bureau : Etudes des champs captants ou Etudes hydrogéologique. Les bureaux d'études doivent faire ressortir pour chaque mission les informations suivantes : (i) l'objet et le contenu de la mission, (ii) une description sommaire des prestations réalisées et des résultats obtenus ; (iii) le nom, l'adresse et les contacts du client ; (iv) l'année de réalisation y compris les dates de début et fin de la mission, (v) le montant du contrat ; (vi) la liste des experts-clés ayant réalisés la mission et (vii) toute autre information jugée pertinente sur la mission réalisée.
 - Les attestations de bonne exécution ou les certificats de bonne fin attestant la bonne exécution des prestations accompagnées des pages de garde et de signature des contrats.
4. Ils seront évalués et comparés suivant la méthode de Sélection fondée sur la Qualification des Consultants (QC) telle que décrite dans le « Règlement de Passation des Marchés de l'AFD ». Les candidats seront sélectionnés suites aux critères d'évaluation suivantes :
 - Expériences générales dans les domaines de l'analyse géologique, hydrogéologique, de la prospection et de la réalisation de forages de reconnaissances en priorité dans la région de l'Assaba tant que bureaux d'études (**40 /100 points**) ;
 - Expériences spécifiques dans le domaine des mesures piézométriques, de la modélisation, de l'interprétation de la géologie sur la base de l'étude des photos aériennes et Satellites, de suivi de pompes, la délimitation et la mise en place de périmètres de protection des champs captant exploités (**60/100 points**).
 5. **Le marché sera passé par la Commune de Kiffa qui assurera la fonction de Maître d'Ouvrage et de personne responsable de l'exécution des marchés.** La commune de Kiffa constituera les instances de sélection des prestataires et les fera appliquer conformément aux dispositions du code des marchés publics mauritaniens et **dans le respect des directives de l'Agence Française de Développement.**

L'Opérateur de développement, le Gret, assistera le maître d'ouvrage et aura une fonction de contrôle de la régularité des processus de passation des marchés.
 6. La Commune dressera une liste restreinte de trois (3) Candidats minimum, présélectionnés sur la base des candidatures reçues, auxquels elle adressera une Demande de Propositions pour la réalisation des Services requis.

7. La prestation se déroulera sur une durée estimée de **4 mois**.
8. La Manifestation d'Intérêt doit être rédigée en français et être déposée sous plis fermés en quatre (4) exemplaires (un original + 3 copies) et scannées dans une clé USB en version non modifiable, à l'adresse mentionnée ci-dessous, au plus tard le lundi 27 août 2024 à 12 heures (GMT) et porter expressément la mention :

« Manifestations d'intérêt pour le recrutement d'un bureau d'étude pour une mission d'étude diagnostic sur les champs captants actuels (Nekkat, Wadroudha, Attif, H'Seytemett, Belmatar) de la ville de Kiffa, commune de Kiffa ».

Avec l'avertissement « A NE PAS OUVRIR AVANT LA SEANCE D'OUVERTURE DES P LIS ».

Secrétariat de la Mairie de Kiffa,

Commission de Passation des Marchés Publics « Ad'hoc » de la commune de Kiffa,

Téléphone : (+222) 22 08 36 88,

Email : mairiekiffaeau@gmail.com

9. Les candidats intéressés peuvent participer à l'**ouverture des offres** prévu le lundi **27 août 2024 à 12h 15mn** à la salle de réunion de la Mairie de Kiffa.
10. La commune se réserve le droit de ne donner aucune suite à toute ou partie de la présente manifestation d'intérêt.
11. Toute expérience doit être justifiée par des attestations de bonne fin délivrées par les clients et toute expérience non attestée ne sera pas prise en considération
12. Les Candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous, aux heures suivantes : du lundi au jeudi de 9h à 16h et le vendredi de 9h à 12h **Mairie de Kiffa**.

Téléphone : (+222) 22 08 36 88 ,

Email : mairiekiffaeau@gmail.com

